CRAT

AVIS

Nos réf. : CRAT/15/AV.426
Le 24 septembre 2015

Projet de programme communal de développement rural de FERRIERES

Brève description du projet

Demandeur :	La commune de Ferrières
Brève description de la commune :	La commune, située aux confins de la province de Liège et limitrophe à celle du Luxembourg, se compose d'une dizaine de villages/hameaux et compte actuellement près de 4.800 habitants. Elle présente une superficie de 57 km².
Auteur du PCDR :	GREOA asbl
Organisme d'accompagnement :	GREOA asbl
Projet demandé en 1ère convention :	Création d'une infrastructure polyvalente et aménagement des abords du terrain de football afin de créer un pôle de rencontres et d'apporter un soutien à la vie associative
Date d'approbation par le Conseil Communal :	Le 16 juin 2015

Contexte de l'avis

Date de réception du dossier :	4 août 2015
Référence légale :	Article 13 §2 du décret relatif au développement rural du 11 avril 2014
Portée de l'avis :	Le projet de PCDR

AVIS

La CRAT émet un avis favorable sur le projet de PCDR de Ferrières pour une période de validité de 10 ans.

Elle estime que, sur base des informations reprises dans le dossier et des éléments apportés lors de l'audition des représentants de la commune, l'opération de développement rural est de bonne qualité.

Elle estime que la partie I relative au diagnostic socio-économique de la commune est de qualité satisfaisante. Cette partie décrit de manière fouillée et cohérente la plupart des caractéristiques communales. Cette analyse permet de cerner les forces et faiblesses du territoire de Ferrières. Elle déplore toutefois que l'analyse des problématiques de l'agriculture, de la sylviculture (en ce compris la forêt privée), des personnes âgées et du logement soit déficiente. Elle craint que cette lacune soit à l'origine du peu de fiches-projets dans ces domaines. Elle regrette également que le projet de PCDR ne met pas en œuvre les acquis du PCDN.

La CRAT estime ensuite que la partie II relative au processus participatif est de bonne qualité. Elle apprécie la contribution du processus à la dynamique de l'opération de développement rural et l'investissement des membres de la CLDR dans l'élaboration des projets. Elle regrette toutefois l'absence d'une méthodologie de priorisation des projets par les membres de la CLDR.

La CRAT estime que la construction des objectifs en termes de stratégie de développement rural telle que présentée dans la partie III du document est de qualité satisfaisante. Elle relève que ce chapitre valorise le diagnostic socio-économique ainsi que le processus participatif. Elle regrette toutefois que les défis ne soient pas davantage spécifiques à la ruralité que vit Ferrières. Elle déplore également que la stratégie de développement ne soit pas suffisamment articulée avec les autres dispositifs locaux (PCDN, programme d'actions en matière de logement...) ainsi que le manque d'articulation entre les parties du projet de PCDR.

En ce qui concerne les fiches-projets en partie IV, la CRAT estime qu'elles sont de bonne qualité et en quantité raisonnable. Elle apprécie particulièrement la diversité des sources de financement des projets repris dans les lots 1 et 2.

Quant à la partie V relative aux tableaux récapitulatifs, la CRAT estime qu'elle est de qualité satisfaisante. Elle regrette le manque de méthode de programmation des réalisations. Elle recommande une réorganisation des projets repris dans les lots 1 et 2 ; en effet certains d'entre eux pourraient être réalisés plus rapidement tels que la mise en réseau des acteurs locaux des secteurs socioculturel, sportif, touristique et éducatif ou la réalisation d'un inventaire du patrimoine historique.

Par rapport à la fiche-projet demandée en 1ère convention, à savoir la création d'une infrastructure polyvalente et aménagement des abords du terrain de football afin de créer un pôle de rencontres et de soutenir le secteur associatif, la CRAT estime qu'elle est de bonne qualité et justifiée. Elle apprécie son caractère multifonctionnel ainsi que son montage financier.

Pour la CRAT,

Pierre GOVAERTS,
Président